nouveau succès, — on regagna le quartier de la rue Léon-Gambetta.

De brillantes illuminations des exhibitions de boxe sur la place de la Nouvelle-Aventure, où se pressait une foule compacte, terminèrent les fêtes organisées par l'Union des Commerçants de la rue Gambetta.

Aux organisateurs, à M. Marquant, le dévoué président, Masson, son bras droit, à tous ceux qui coopérèrent, aidèrent, à la pleine réussite de ces fêtes, nous ne pouvons qu'adresser nos félicitations, tant pour leur tenue artistique que pour l'ordre parfait qui y présida.

Le prix du pain

On constate une baisse sur le blé

Paris, 8 mai. — La question du prix du pain n'a pas été examinée à nouveau à la Préfecture de la Seine. Il y a tout intérêt à attendre que la situation se soit précisée. En signalant hier qu'en même temps qu'une nouvelle réussite sur la farine s'était produite, une baisse avait lieu sur le blé.

Ces dernières semaines, le temps était mauvais, les cultivateurs gardaient leur blé, les commissionnaires achetaient beaucoup. Les uns et les autres prévoyaient une soudure difficile. Déjà le temps semble leur donner tort, et voici, d'autre part, des chiffres qui établissent qu'il peut être dangereux de spéculer à la hausse.

La récolte de 1921 a été de 88 millions de quintaux : 9 millions de quintaux de blé du ravitaillement restaient en magasin. Au total donc, le pays disposait de 97 millions de quintaux pour assurer les besoins de l'année agraire 1921-1922.

La consommation est de 5.500.000 quintaux par mois, soit, pour 12 mois, 66 millions de quintaux ; 8 millions sont nécessaires pour les semailles ; 3 millions de quintaux de blé de mauvaise qualité ont été distillés ; 2 millions environ ont été donnés en nourriture aux animaux au moment où le blé valait 68 francs. Au total, 79 millions de quintaux semblaient devoir suffire.

Si l'on tient compte, d'autre part, de l'avance de la dernière récolte et du retard probable de celle de cette année, il faut ajouter un supplément de 6 millions de quintaux environ, ce qui porte à 85 millions le total des nécessités.

Indépendamment des importations qui ont été faites, il restera, à l'époque de la soudure, approximativement 12 millions de quintaux de blé en excédent.

D'ailleurs, un certain nombre déjà, craignant d'avoir trop acheté, revendent en Bourse du Commerce. Une première baisse en a résulté et il est à espérer que le pain ne restera pas longtemps au prix actuel.

M. Millerand en Provence

Le Président rentre aujourd'hui à Paris

Marseille, 8 mai.— M. Millerand a quitté Marseille, ce matin, acclamé par la foule, pour se rendre à Aix, où il est arrivé à 11 heures.

Au milieu de la population qui lui fait une réception chaleureuse, le Président, par les rues pavoisées et ornées de verdure, se rend à la mairie, où ont lieu les réceptions officielles.

Après un banquet offert par la municipalité, M. Millerand s'est rendu à Arles, où la réception fut également enthousiaste.

A 17 heures, le Président est parti pour Montélimar. M. Millerand a dîné, à la Bégude, chez l'ancien président de la République, M. Emile Loubet, et à 22 heures, il montait dans son train spécial, pour Paris, où il est arrivé ce matin.

M. Millerand présidera cet après-midi, à l'Elysée, le Conseil des Ministres.

CIME INVIOLEE

Paris, 8 mai. — Le colonel Howard Bury, qui dirigea l'an passé l'expédition anglaise partie à la conquête du mont Everest, ou Gaurisaukar, le plus haut sommet de la chaîne de l'Himalaya, a été reçu solennellement à la Sorbonne par la Société de géographie, qui l'avait invité à faire la relation de sa tentative.

Le mont Everest mesure 8.882 mètres d'altitude. C'est la plus haute montagne du monde. Comme disait M. Prud'homme, jamais la main de l'homme n'y a posé le pied ! Le colonel Howard Bury et ses compagnons parvinrent à 7.200 mètres : personne avant eux n'était arrivé si haut.

Le record, jusqu'ici, appartenait à Adolf et Robert Schaginweit qui, en 1854, atteignirent l'altitude de 6.970 mètres sur les flancs du colosse. En 1899, Freshfields parvint presque à la même hauteur.

Les Délégués cantonaux

ILS POURRONT ASSISTER AUX EXERCICES SCOLAIRES

Paris, 8 mai. — Au moment où le décret du 31 décembre 1921 vient de préciser le rôle des délégués cantonaux, M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique, a pensé qu'il était opportun de réunir en un texte unique les dispositions législatives et règlementaires qui fixent les droits et les devoirs de ces très utiles auxiliaires de l'administration académique.

Ce statut va être porté à la connaissance des délégués cantonaux.

Entre autres voeux, qu'ils avaient formulés depuis 1912, et qui sont agréés, il y a lieu d'en retenir un, d'une particulière importance :

Désormais les délégués cantonaux pourront assister à tous les exercices scolaires. Ils auront le droit de demander la présentation des devoirs des élèves.

Du sang sur le rail

Un jeune homme est grièvement blessé par un train conduit par son père

Beauvais, 8 mai. — Un événement tragique, dont les circonstances demeurent étranges s'est déroulé hier soir :

En descendant de son train, à Beauvais, M. Doudeyne, conducteur de train, signalait à son chef que son convoi avait tamponné un individu sous le pont Warluin, qui traverse la route départementale de Paris à Beauvais, à environ trois kilomètres de cette ville. Immédiatement M. Doudeyne prit une machine de secours et retrouva l'individu, non sur la voie du chemin de fer, mais sur la route. Celui-ci, bien qu'ayant le pied sectionné et une forte déchirure au côté, avait trouvé encore le moyen de remonter un talus de 15 mètres pour venir s'évanouir sur la route. Mais combien fut grande la stupéfaction du chef de train en reconnaissant dans l'individu son propre fils, Louis Doudeyne, âgé de 15 ans 1/2.

Aidé de ses camarades, le père mit son garçon dans le fourgon et le train reprit le chemin de Beauvais. Le jeune homme fut aussitôt admis à l'hôpital, où le docteur Chenier prodigua ses soins au mutilé. Quand Doudeyne eut repris ses sens, il raconta que, dans la journée d'hier, il rencontra, rue de la Manufacture Nationale, trois automobilistes qui l'invitèrent à monter dans leur voiture, le conduisirent dans un café de Voinsilieu où il but deux verres de vin, qu'ensuite il s'endormit pour se réveiller, les jambes ligotées, sur la voie du chemin de fer. Ayant entendu un train arriver, instinctivement, il recula autant qu'il put et n'eut qu'un pied broyé alors qu'il devait être écrasé.

Toujours d'après les déclarations de Doudeyne, les individus lui auraient pris 150 fr.

La gendarmerie a ouvert une enquête, qui paraît contredire les explications du jeune homme. Celui-ci aurait dépensé les 150 francs qui lui furent remis par son patron, M. Commelin, agréé, pour payer une dette de la part des locataires dont il était allé toucher les termes. Ne sachant comment expliquer ses dépenses, il imagina l'affaire mystérieuse des automobilistes, voleurs et bandits.

La gendarmerie poursuit néanmoins ses investigations pour tirer cette affaire au clair. L'état du blessé est très grave. On a dû lui faire l'amputation de la jambe.

Les aveux du blessé

Pressé de question, le jeune Doudeyne, qui avait prétendu avoir été victime d'un attentat de la part de trois inconnus, a reconnu ce matin même avoir gaspillé l'argent qui lui avait été confié, puis s'être ligoté et placé sur la voie du chemin de fer pour simuler un attentat.

Ce récit a été confirmé aux magistrats par divers témoins.

En raison de l'état grave du jeune homme l'affaire pour le moment en reste là.

COLLISION DE TRAINS

TROIS CHEMINOTS TUES

Avranches, 8 mai. — Un train de marchandises venant de Montviron, à 9 kilomètres d'Avranches, passait, hier, près du lieu dit la Planche de la Grève — la voie à cet endroit est unique — lorsqu'il entra en collision avec une machine haut-le-pied qui allait en sens opposé et remorquait deux wagons de matériel.

Le choc fut d'une extrême violence, les locomotives se télescopèrent et les wagons et les rails furent broyés et tordus. Trois cheminots ont trouvé la mort dans ce terrible accident. Ce sont : le mécanicien qui pilotait le convoi de matériel, M. Leroy, du dépôt de Granville, âgé de 30 ans, tué sur le coup, et les deux conducteurs, MM. Amette et Barbe, qui transportés à l'hôpital d'Avranches dans un état désespéré, ont rendu le dernier soupir ce matin. Enfin trois autres agents du réseau, MM. Encoignel, Coupel et Laurent, blessés assez grièvement ont été conduits également à l'hôpital d'Avranches. Leur état n'inspire cependant pas d'inquiétude.

Durant toute la journée, une certaine perturbation a régné sur cette partie du réseau où, comme nous l'avons dit, la voie est unique. Il n'y a eu de grands retards.

On ne sait encore à qui incombe la responsabilité de cet accident. L'enquête aussitôt ouverte la fera-t-elle retomber sur le chef de service de la gare de Montviron ? On l'accuse d'inadvertance, et il a été arrêté.

Corrida rouge

Madrid, 8 mai. — Au cours de la course de taureaux, qui a eu lieu cet après-midi, dans les arènes de Madrid, le matador Granero, réputé comme l'as de la tauromachie actuelle, a été atteint par un taureau et tué presque sur-le-champ. La mort a été si rapide que les camarades du matador, qui étaient accourus, n'ont pu que relever un cadavre. Le corps avait été littéralement haché par le taureau contre la barrière.

Les premières avocates belges

ELLES ONT PRETE SERMENT HIER

Bruxelles, 8 mai. — Deux jeunes filles, Mlles Paule Lamy et Marcelle Rensor, ont prêté serment ce matin devant la première Chambre d'appel de Bruxelles.

Ce sont les premières femmes avocates, inscrites au barreau belge.

Une femme du Nord assassinée en Seine-et-Oise

Le meurtrier enterre sa victime dans une écurie

Versailles, 8 mai. — La paisible commune de Viarmes (Seine-et-Oise) vient d'être le théâtre d'un drame atroce.

Un journalier, Henri Marnet, âgé de 56 ans, vivait depuis la guerre, avec la veuve Grandcourt, née Marie Cauchy, 60 ans, originaire de Hasprès (Nord).

Le ménage, qui avait élu domicile à Viarmes, sur la route Royaumont, était troublé depuis longtemps par des querelles quotidiennes.

A plusieurs reprises, les voisins avaient été témoins de scènes violentes qui se terminaient généralement par des menaces de séparation.

L'homme et la femme s'adonnaient à la boisson. Aussi bien, dans le village, n'attachait-on que peu d'importance à leurs continuelles disputes.

Toutefois, depuis mercredi dernier, personne n'ayant aperçu Marie Cauchy, on chuchota qu'une certaine nuit, des coups de feu avaient été entendus dans la maison de Marnet.

Jeudi, le docteur Darème, fit part de cette rumeur à M. Lecocq, maire qui en informa, la gendarmerie de Luzarches.

Une enquête fut décidée au cours de laquelle le brigadier Lobjois, ne trouvant aucune trace de la disparue, demanda à l'improviste au journalier ce qu'était devenue sa compagne.

— Partie, depuis trois jours, avec un nouvel amant, se borna à répondre Marnet. »

Pressé de questions, il ne put désigner son rival. Intrigué, le brigadier entra chez Marnet et constata que la porte de la chambre avait été traversée par une balle.

Au mur, M. Lobjois découvrit encore des taches de sang et des débris d'étoffe.

Marnet ne put en indiquer la provenance, ni expliquer comment la porte de sa chambre avait été trouée.

Devant ce mutisme, les gendarmes se mirent à fouiller la maison et le petit jardin qui l'entoure. Tout d'abord leurs efforts furent vains, mais, au bout d'une heure d'investigations, on découvrit, sous un tas de fumier, les vêtements tout ensanglantés de Marie Caucny.

L'inculpée fut alors arrêté, conduit à la gendarmerie de Luzarches et soumis à de fréquents interrogatoires.

Ce fut seulement hier matin qu'il se décida à parler.

Etrange récit

« Si j'ai tué ma compagne, avoua Marnet, cela n'est dû qu'à un malencontreux accident. Chaque nuit, des hiboux m'empêchaient de dormir. Ils ne quittaient pas mon jardin et hululaient jusqu'à l'aurore. Pour m'en débarrasser, j'ai pris mon fusil et tirai, au jugé, dans leur direction. Ma balle, faisant ricochet, vint atteinde ma compagne si malheureusement qu'elle fut tuée net. »

Marnet raconta ensuite que, voyant Marie il avait cru bien faire en la transportant dans une écurie attenant à sa maison.

On y découvrit, en effet, le cadavre de la malheureuse, enfoui dans un trou n'atteignant pas 50 centimètres de profondeur recouvert de paille et de vieux chiffons. Le corps portait à l'épaule gauche la blessure d'une arme à feu, ayant provoqué une abondante hémorragie.

Le parquet a désigné M. Gay, juge d'instruction à Pontoise, pour instruire cette affaire.

Henri Marnet, qui a été transféré à la prison de Pontoise, avait récemment été l'objet d'un mandat d'arrêt du parquet de Senlis, pour vol et condamné à deux mois de prison avec sursis.

ETRANGE COLIS

Grenoble, 8 mai. — M. André Farcy, conservateur du musée de Grenoble, recevait, voici quelques jours, d'un inconnu, un rouleau de cartons qui, à son idée, devait contenir des dessins. L'ayant ouvert, il trouva un engin singulier qu'un expert armurier déclara être un pétard de cavalerie.

Le parquet de Grenoble a ordonné la remise de l'engin à l'autorité militaire qui le fera exploser.

Est-ce un attentat ou une plaisanterie ? On l'ignore encore.

Exécution entravée

Lérida, 8 mai. — L'exécution de deux condamnés à mort, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été retardée par suite du refus des charpentiers de monter l'estrade sur laquelle le bourreau installe son appareil de justice, et du refus de la municipalité et du Conseil général de fournir les matériaux nécessaires à la construction de cette estrade.

Grève de mineurs dans le Borinage

Bruxelles, 8 mai. — Dix mille mineurs sont en grève dans le Borinage. La centrale des mineurs de ce bassin ayant organisé un referendum sur la question de la reprise du travail. Ce referendum fut remplacé par un vote par section.

Sur 34 sections qui se sont prononcées, 29 ont voté la reprise immédiate, 5 se sont réservées réclamant le vote par referendum.

Au cours de cette consultation Barthuel, a pris la parole à Hornu centre principal de la grève, où il a parlé de la situation minière internationale.

Le feu détruit une imprimerie lilloise

Un demi-million de dégâts

Un incendie, d'une violence inouïe et qui a causé pour un demi-million de dégâts, a éclaté lundi matin, vers 10 heures 30, au numéro 8 de la Place du Concert, dans les ateliers d'imprimerie de M. Thorez. Ces ateliers, malgré les secours rapides apportés par les pompiers, ont été totalement détruits. On a pu heureusement protéger les bâtiments avoisinants, parmi lesquels le Conservatoire de musique, l'école Jeuner et la maison d'installations électriques Delobel, ainsi que certaines parties de l'immeuble dans lequel éclata le sinistre, notamment les bureaux ainsi que le logement du concierge.

La partie détruite de l'imprimerie Thorez se composait d'un vaste hall vitré, long d'environ 25 mètres et d'une quinzaine de mètres de largeur. Une galerie intérieure, qui s'accrochait à mi-hauteur des murs de clôture de l'atelier en augmentait la superficie.

Au rez-de-chaussée était installée toute la machinerie, à présent hors d'usage. Dans la galerie, se trouvaient la reliure et l'atelier de vernissage. Au total, l'établissement occupait une quarantaine de personnes.

C'est dans une petite salle de vernissage s'ouvrant sur la galerie que l'incendie éclata. D'après l'enquête policière, une étincelle échappée à un moteur électrique communiqua le feu à des feuilles de papier fraîchement vernies et destinées à la fabrication d'étiquettes. Ces feuilles de papier auraient, à leur tour, communiqué l'incendie à une bonbonne de vernis. Celle-ci éclata, au grand effroi de deux jeunes apprentis qui, à ce moment la manipulaient. Tous deux prirent la fuite en poussant des cris d'alarme. Les ouvriers n'eurent que le temps de battre en retraite, car déjà une fumée noirâtre se dégageait du foyer, qui avait pris instantanément une intensité effrayante. Beaucoup d'entre eux laissèrent ainsi au vestiaire vêtements et chaussures qui furent la proie des flammes.

Les secours

Avertis téléphoniquement, les pompiers de la caserne Malus se rendirent rapidement sur les lieux avec une auto-pompe. Ils furent, en quelques minutes, en mesure de combattre le fléau, mais déjà tout le hall était en flammes et il leur fallut se borner à faire la part du feu.

Enfin, après quelques craintes sérieuses pour les constructions contiguës les sapeurs s'étaient rendus maîtres du feu. A 11 heures 30, toute la charpente qui soutenait la toiture de l'atelier s'écroulait et il ne restait plus qu'à en noyer les débris.

Sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué, outre les adjoints au maire Moithy, Ragheboom, et Masson, MM. Potentier, commissaire central ; Grossi, commissaire du 2e arrondissement ; le lieutenant-colonel Bride, du 43e R. I., et le commandant de gendarmerie Martin-Morisse.

Les pompiers se trouvaient sous les ordres du commandant Crombez et du capitaine Viseur.

Importants dégâts

Ainsi que nous le disons plus haut, les *dégats s'élèvent à un demi-million, mais* sont couverts par plusieurs assurances. Malheureusement, ce sinistre entraîne le chômage de tout le personnel occupé par la maison.

M. Thorez se trouvait au dehors quand l'incendie a éclaté. Le matin même, il avait téléphoniquement demandé à son contremaître de lui envoyer son auto à Arras, où il comptait visiter des clients. Quelques temps après, on lui apprenait, par les mêmes moyens, que le feu était chez lui et que sa présence à Lille devenait nécessaire.

On devine sans peine l'émotion de l'intéressé, lorsqu'il se trouva devant les débris fumants de son atelier, qui venait d'être reconstitué.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Un auxiliaire de la police allemande

Il est condamné à la détention perpétuelle

Hier a comparu devant la Cour d'Assises du Nord, pour intelligences avec l'ennemi, le nommé Jean Lefebvre, âgé de 41 ans, charpentier à Bertincourt. Les faits qui lui sont reprochés se sont passés à Obres, au cours de l'occupation allemande.

En février 1918, M. Delmotte, craignant les perquisitions cacha sa carabine dans la forêt voisine. Lefebvre le dénonça et Delmotte fut condamné à 3.000 marks d'amende.

Le 4 février 1918, les policiers allemands arrêtèrent le soldat Fréhaut Noel, évadé de Maubeuge, qui fut condamné à 15 ans de travaux forcés. Le dénonciateur aurait été Lefebvre.

Celui-ci nie ce dernier fait, mais avoue avoir dénoncé M. Delmotte.

Malgré ses dénégations, *Lefebvre est condamné à la détention perpétuelle.*

Trombe de neige

Gap, 8 mai. — La neige est tombée avec une telle abondance ces jours derniers, dans la région du tunnel du Galibier, qu'un passage ne sera praticable qu'en juillet. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu autant de neige.

Grève du Personnel Municipal, à Le Cateau

Tous les services communaux sont arrêtés

Les employés et ouvriers municipaux de la ville de Le Cateau, dans l'arrondissement de Cambrai, se sont mis en grève hier matin, lundi.

Les grévistes, au nombre d'une cinquantaine appartiennent à tous les services de la mairie, de l'octroi, de la voirie, des pompes funèbres. Les gardiens du cimetière et jusqu'aux agents de police et gardes-champêtres ont suivi le mouvement.

C'est à la suite d'une réduction de 50.000 francs environ sur le budget primitif de 1922, par la Préfecture du Nord et portant particulièrement sur les traitements et salaires du personnel que cette grave décision fut prise.

D'après cette réduction de crédit les employés et ouvriers auraient subi des diminutions variant de 2 à 5 francs par journée de travail.

Plusieurs réunions eurent lieu et en fin de compte la grève fut votée.

La sous-préfecture de Cambrai, qui eut connaissance des faits lundi matin, intervint sans succès. En raison de la vie toujours plus chère les employés communaux n'entendent subir aucune réduction sur leur traitement.

Il faut dire qu'ils ont bien choisi le moment. On sait, en effet, que les mairies procèdent en ce moment à la rédaction des cartes d'électeurs, pour les élections cantonales du 14 mai, et que le travail abonde. Si une solution n'intervient pas à bref délai les élections de Le Cateau, devront être reportées à une date ultérieure.

Le Conseil municipal est convoqué pour mardi soir, en vue des mesures d'urgence à prendre. Cette grève peu banale cause à Le Cateau une certain agitation et les commentaires qui vont leur train sont en général favorables aux grévistes.

Les Officiers en retraite

CEUX QUI SONT EMPLOYES DANS LES SERVICES PUBLICS VONT ETRE RENDUS A LA VIE CIVILE

Paris, 8 mai. — Conformément aux indications qui se sont degagées de la discussion et du vote du budget de 1922, le ministre de la Guerre et des Pensions vient de décider le remplacement, par des officiers en activité, des officiers en retraite employés dans des services militaires et payés sur les fonds de la solde.

Tous ces officiers seront rendus effectivement à la vie civile pour le 31 décembre au plus tard. Ils seront remplacés dans leurs emplois par prélèvement sur les officiers d'infanterie, de cavalerie, et dans toute la mesure possible, par des officiers en possession de droits à pension d'invalidité dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1919 et susceptibles d'être maintenus en activité.

Aucun remplacement ne sera envisagé en 1922, en ce qui concerne les officiers en retraite payés sur d'autres chapitres que la solde et occupant des emplois à titre civil. La situation de ces officiers fait actuellement *l'objet d'une étude spéciale.*

NOMINATIONS JUDICIAIRES

Sont nommés :

Avocat général à Douai, M. Charier, substitut général près la dite Cour.

Substitut du Procureur Général à Douai, M. Marchesseau, procureur à Jonzac.

Procureur à Châteaubriant, M. Riby, juge d'instruction à Hazebrouck.

Juge à Hazebrouck, M. le Frieg, juge suppléant à Douai.

Juge à Avesnes, M. Glorian, juge suppléant à Douai, chargé temporairement des fonctions de l'instruction à Lille.

Est nommé juge de Paix de Clary (Nord), M. Ducrocq, juge de paix de Fruges.

Le temps d'aujourd'hui

Voici les prévisions pour la journée du mardi 9 mai, région Nord : vents faibles variables ouest dominant. Beau temps. Ciel clair. Température chaude. Rosée le matin. Le Minimum de température sera d'environ 12 degrés.

Dernière Heure

A GÊNES

Un démenti de M. Lloyd George

Gênes, 8 mai. — L'envoyé spécial de l'« Agence Reuter » à Gênes, se déclare autorisé par M. Lloyd George à démentir énergiquement et de façon catégorique, la déclaration attribuée dans certains milieux au premier ministre britannique, qui aurait dit que **la Conférence avait échoué et que l'entente franco-anglaise était finie.**

D'autre part, dans un interview qu'il a accordée ce soir aux journalistes, M. Lloyd George a tenu à démentir de la façon la plus formelle les propos qu'on lui a prêtés, notamment en Angleterre, et qu'il auraient tenus au cours de son importante entrevue de samedi dernier avec M. Barthou.

M. Lloyd George a nié qu'il ait jamais menacé et qu'il ait conseillé par son entourage de briser l'Entente franco-britannique.

Il n'a prononcé dans cette conversation, assure-t-il, aucune parole qui puisse même être interprétée dans ce sens et il ne verrait aucun inconvénient à ce que les procès-verbaux anglais et français sur l'entretien fussent publiés.

Un journaliste ayant demandé à M. Lloyd George s'il n'avait pas déclaré à M. Barthou que l'Entente est arrivée à un tournant : le premier ministre britannique a répondu :

« Je n'ai rien dit de ce genre, mais à vous, je puis dire que Gênes marquera un tournant dans les affaires de l'Europe ».

Les réparations

M. Lloyd George a dit enfin un mot de ses conversations avec MM. Wirth et Rathenau.

Il a répété que ces conversations avaient revêtu un caractère très général, portant sur toute la situation, notamment en ce qui concerne l'Allemagne, la Russie et la Conférence.

« Quant aux réparations, j'ai toujours pensé, a dit M. Lloyd George, et je continue de penser, qu'un réglement est impossible avant que n'ait été résolu le problème des dettes interalliées ».

L'attitude des Soviets

On dit que les milieux bien informés de Londres sont d'avis que la réponse russe au memorandum des Alliés aura un caractère de « rejet conciliant » et non de refus catégorique, en ce sens que la réponse, tout en présentant le caractère d'un refus des propositions des Alliés, laissera la porte ouverte à d'autres négociations.

Dans un communiqué à la Presse, la délégation russe à Gênes dit notamment :

« Notre délégation est venue à Gênes dans un esprit de conciliation et elle est prête à insister sur le principe de la réciprocité. Elle a toujours pour but la conciliation ».

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

RETOUR DU FRONT

Hier sont arrivés en Gare de Roubaix, treize corps de soldats morts pour la Patrie dont les familles ont sollicité l'exhumation des cimetières du front, en vue de leur réinhumation définitive dans le terrain spécial du cimetière de notre Ville. Par le même convoi sont arrivés quatre corps de victimes civiles de la guerre.

La reconnaissance des corps a été faite par M. Henri Thérin, adjoint au maire, représentant l'Administration Municipale, accompagné de M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement. Les corps ont été transportés ensuite au dépositoire de la rue Isabeau de Roubaix par les soins de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers. Voici leurs noms : Crombecq Jules, civil ; Gonicau Marcel, civil ; Lemaître Louis, civil ; Murth Alexandre, civil ; Acimart Cambier Arthur, soldat ; Allard François, sergent-fourrier ; Bidouez Albert, soldat ; Bruffaerts Gabriel-Théodore, sous-lieutenant ; Delcourt Oscar, soldat ; Deschamps Denis, lieutenant ; Drubbele Jules, soldat ; Nachtergaele Nicola-Jean, lieutenant ; Rammaert Pierre-Joseph, soldat ; Titeux Charles-Louis, sergent ; Van Ryckegem Charles, soldat ; Villette Jean, soldat ; Voet Paul, soldat.

ARRESTATION

Hier matin, vers 11 heures, deux pochards, interpellés par des agents, se sont pris de querelle avec les défenseurs de l'ordre. Appréhendés, l'un des deux, Edouard Jacquery, 19 ans, demeurant rue de Beaurewaert, 12, s'est rebellé. Conduit avec son compagnon, qui n'est autre que son frère Henri, âgé de 17 ans, le premier a été maintenu en état d'arrestation pour ivresse et rébellion ; le second n'a été seulement gratifié d'une contravention.

ATTAQUE NOCTURNE

M. Alphonse Dupuis, 52 ans, contremaître, demeurant rue d'Hem, 2, rentrait chez lui, hier, un peu avant une heure du matin, lorsqu'il fut attaqué par un individu inconnu qui, après un court pugilat, prit la fuite.

Procès-verbal a été rédigé.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez Louis Lamps, Achille Devresse, rue du Petit-Tannoy, 125, à Hem, 12 jours. — Chez Lepoutre, rue de la Redoute, Menart Jeanne, rue de Tourcoing, cour Bayard-Château, 2, à Roubaix, 1 mois. — Chez Georges Magin, Fâches Lucien, rue de France, 87, Roubaix, 12 jours. — Chez Masurel-Leclercq et fils, Duquesnoy Flore, rue Carnot, cour Doutreligne, 89, Wattrelos, 14 jours. — A la Cie générale des Industries Textiles, à Roubaix, Clement Marie, rue Chanzelle, 22, à Autreve, 1 mois. — Chez Maurice Buteau, Vanmoleghem Louis, rue Jean-Bart, 10, cour Demeresse, à Roubaix, 5 jours. — Chez Auguste Lepoutre, rue de la Redoute, Marrant Ignace, rue Meyerbeer, 27, à Roubaix, 3 semaines. — Chez Tempynck frères, Danell Hélène, rue de l'Industrie, 9, à Wattrelos, 12 jours. — A la Société de peignage, rue d'Alger, 175, Devos Julienne, rue de Maubeuge, fort Boridan, 44 bis, Roubaix, 12 jours. — Chez A. Carette-Dubureq fils, Vanderberghe Victor, rue d'Alger, 63, Roubaix.

FEUILLETON DU 11 MAI. — N. 72

Film GAUMONT

PARISETTE

GRAND-CINE ROMAN

de Louis FEUILLADE

ADAPTE

par Paul CARTOUX

ONZIEME EPISODE

La fortune de Joaquim

Jean sursauta et protesta :

— Comment pouvez-vous poser une pareille question ?

— Je sais bien que cela vous paraît indigne de moi, indigne de toute la bonté dont il m'a témoigné, mais enfin, il y a des faits extrêmement graves, il y a la vocation religieuse de Manoëla, il y a la mort de cette pauvre enfant, il y a ces lignes qu'elle a écrites, que je vous mets sous les yeux, et qui sont bien troublantes. Il y a le départ de grand-père pour Lisbonne et ce je ne sais quoi d'inquiétant qui m'entoure et qui fait que j'ai peur, peur comme si quelqu'un me guettait dans l'ombre...

Jean Vernier, après avoir pris connaissance de la prière étrange de Manoëla, comprit qu'en effet la fortune de M. da Costabella devait avoir une origine assez bizarre, mais comme il ne voulait pas attrister davantage son amie, il essaya de l'étourdir par son bavardage et l'entraîna dans le jardin baigné d'un clair de lune comme il n'en est qu'aux cieux méridionaux.

Il y a de ces nuits au bord de la Méditerranée qui paraissent être faites spécialement pour les duos d'amour. On y entend, malgré soi, chanter des sérénades, de ces airs faciles comme des promesses et tendres comme des aveux, qu'accompagnent, diraient-on, d'invisibles guitares.

On ne peut pas trouver, pour deux fiancés ou pour deux amants, cadre plus agréable, atmosphère plus charmante, douceur plus voluptueuse. Et sous les arbres du jardin, au milieu des parterres de fleurs qui embaumaient encore, le jeune homme et la jeune fille, se donnant le bras, se promenèrent et vinrent rêver au bord de la terrasse qui dominait la mer caressante.

Ils se disaient de ces riens qui sont comme le refrain de toutes les chansons d'amour, quand ils aperçurent, à leur vif effroi, une ombre qui grimpait et escaladait la balustrade de la terrasse.

Jean n'avait pas d'arme. Mais de son premier mouvement, il se précipita vers cette forme inattendue.

— Qui va là ? demanda-t-il.

— Attention, lui dit Parisette, à voix basse. Cachons-nous plutôt derrière les palmiers.

Ils trouvèrent, derrière deux gros arbres, un abri naturel.

— Qui va là ? répéta la voix de Jean.

— Ne vous exposez pas, je vous en supplie, murmurait la jeune fille.

Puis, à quelques mètres de là, une autre voix se fit entendre.

— Soyez prudent, mon petit ami !

Parisette n'hésita pas et cria cette fois :

— C'est tonton !

En effet, le libéré des prisons de Nice, n'ayant pas voulu à cette heure tardive, réveiller personne, s'était livré à des exercices de gymnastique pour entrer dans le parc de la villa Claudia. Et le plus surpris des trois personnes qui se trouvaient là réunies, c'était certainement lui qui pensait réserver « son effet » pour le matin.

Cogolin se précipita dans les bras de sa nièce. Jean, bientôt à ses côtés, lui tendit la main.

Mais, soudain très digne, l'encaisseur la lui refusa comiquement et s'inquiéta :

— Je suis très surpris, jeune homme, de vous voir ici, en compagnie de ma nièce.

» Ce n'est pas une situation pour un violoniste.

» On ne compromet une jeune fille, même sous un clair de lune.

Parisette expliqua que Jean était arrivé avant le dîner et qu'elle avait cru bien faire en le retenant sous son toit pendant quelques jours.

Cogolin, enchanté de voir que sa plaisanterie était prise au sérieux, la prolongea encore un moment.

— Je ne sais pas si je dois tolérer un pareil scandale, et je ne comprends surtout pas comment, vous, M. Jean Vernier, vous avez accepté d'habiter dans la même maison que ma nièce.

» Au risque de lui faire rater dans l'avenir tous les mariages qu'on pourrait lui proposer.

Cette fois, le jeune homme comprit que Cogolin s'amusait et quand il lui tendit de nouveau la main, ce fut avec effusion que le garçon de recettes la serra et lui dit :

— Vous avez bien raison, allez. Ça vaut mieux que d'aller coucher dans une cellule, croyez-en ma vieille expérience.

Cogolin ne paraissait pas du tout abattu par tous les malheurs qui l'avaient assailli ; il défendit bien aux jeunes gens de rentrer à cause de lui. Il fit avec eux une promenade qui n'était pas aussi sentimentale que celle que Jean et Parisette avaient faite tout seuls, mais qui lui permit de se renseigner sur tout ce qui s'était passé à la villa Claudia depuis qu'il en avait été chassé par les policiers.

Cogolin profita lui aussi de cette flânerie pour raconter son retour. Quand il avait quitté la prison, il avait eu la surprise d'y rencontrer à la sortie quelques enthousiastes hardis qui étaient décidés à lui faire une ovation au moment où il franchirait le seuil de la maison d'arrêt. Il apprit qu'il y avait une grande manifestation prévue pour le matin de son élargissement et qu'on ne parlait rien moins que de le promener triomphalement à travers la ville, en chantant des hymnes patriotiques.

Quel que fût son désir de rentrer à la villa le plus tôt possible, il avait été obligé d'accepter les hommages de ses fervents admirateurs qui l'avaient traîné dans les cafés et avaient bu à sa santé et à son innocence force verres de vins et force liqueurs.

Il avait laissé la troupe trop zélée dans un petit bar. Au moment où l'on prononçait les discours chaleureux, il avait pu s'évader sans qu'on s'en aperçût. Mais, sur la route, il avait rencontré des promeneurs tardifs.

Un fétard malheureux, qui avait perdu de l'argent au cercle, l'avait pris pour confident de son infortune. Une joueuse qui, au contraire, avait trouvé dans le baccara des ressources inespérées, lui avait fait la charité de quelques billets et lui avait proposé d'organiser une grande fête en sa faveur au Casino.

Enfin il lui avait fallu des ruses d'apache pour échapper à tous les inconvénients de sa popularité.

Soi-disant, il n'y avait pas d'agents sur le chemin de Saint-Jean, mais la fatalité avait voulu au contraire que cette nuit-là il y en eût plusieurs en tournée, qui s'inquiétèrent à la vue de ce garçon bizarrement accoutré qui paraissait hâter le pas comme s'il n'avait pas la conscience tranquille.

Il dut présenter plusieurs fois ses papiers.

A la seule lecture de son nom, on lui avait fait des excuses et les représentants de l'autorité s'étaient cotisés pour offrir à Cogolin une petite somme qui lui serait un précieux viatique.

Bref, il était arrivé devant la villa chargé de bienfaits et il répétait à Jean que tout ce récit avait amusé :

— Tu vois, mon petit ami, il y a encore sur la terre beaucoup plus d'honnêtes gens qu'on se l'imagine.

» Je ne sais pas si je me trompe, mais il me semble que, maintenant, je vais tout le temps voir la vie en rose !

Ce fut Parisette qui, la première, pensa que son oncle devait être las.

— Rentrons, proposa-t-elle, nous aurons tout le temps de nous raconter plus longuement nos histoires demain.

Et par les détours des allées, ils regagnèrent leur maison.

(A suivre).

Le 11me épisode sera projeté à partir du 12 mai, à l'écran du CASINO, place du Théâtre, à Lille.
13 627.